

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE
6.1 Police Municipale-2025

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
CACFM
le dimanche 23 novembre 2025

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,

Vu le Code de la voirie Routière article L113-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,

Vu la demande présentée par Monsieur Didier DEFEVER, Président de l'Harmonie Batterie Municipale, d'autoriser la voie publique, dans le cadre des festivités de la Sainte Cécile, le dimanche 23 novembre 2025,

Considérant la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public communal ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Un Food Truck (Ball Food) immatriculé AL843TM est autorisé à occuper le domaine public communal dans l'enceinte du centre Artistique François Mitterrand afin les festivités de la Sainte Cécile.

Article 2 : Cette occupation est accordée sous réserve du respect des règles de sécurité, de propreté et de tranquillité publique.

Article 3 : Cette autorisation est valable **le dimanche 23 novembre 2025 de 12h00 à 18h00.**

Article 4 : La signalisation verticale sera à la charge du Service Evènementiel.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie dans les conditions habituelles pour en permettre son application et pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Commandant de Police Nationale et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

Mr le Premier Adjoint au Maire de GRAVELINES,
Mr le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES,
Mr le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES,
Mr le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,
Mr le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES,
Mr le Directeur du Service des Evénementiel,
Mme la Directrice du centre Artistique François Mitterrand.

Fait à Gravelines, le 05 NOV. 2025

Le Maire,



Bertrand RINGOT